



**MAIRIE
DE BAGARD**
GARD
30140

Téléphone : 04 66 60 70 22
Télécopie : 04 66 60 61 97

Bagard, le 1^{er} septembre 2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation à l'occasion des concerts « CASCAD'ARCH

Le maire de Bagard,

Vu Les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'organisation par la commission des Festivités et le comité Culture, des concerts
« CASCAD'ARCH le samedi 23 septembre 2023,

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 23 septembre 2023 de 15 h à 22 h, la Place André Rouveret sera fermée à la circulation. Le stationnement y sera interdit.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'organisateur de la manifestation. Un panneau « Route Barrée » ainsi que des barrières de sécurité seront positionnés à l'entrée de la place.

Article 3 : Les habitants du village et les riverains seront informés par courrier.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie d'Anduze, au Conseil Départemental, au SDIS d'Alès.

Le maire, Thierry BAZALGETTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de son affichage.